



**B** & Capital

# RB Capital France 1

Rapport annuel ESG 2021

Confidentiel

## 01 •

### **PRESENTATION DE B&CAPITAL**

- Présentation de B & Capital
- Présentation du portefeuille

## 02 •

### **DÉMARCHE ESG DE B & CAPITAL**

- Engagements ESG au niveau de la société de gestion
- L'ESG dans le processus d'investissement
- Conformité Règlement Disclosure (SFDR) et Art. 29

## 03 •

### **REPORTING ESG ET MÉTHODOLOGIE**

- Déroulé de campagne
- Cartographie des données collectées
- Méthodologie d'analyse
- Périmètre de reporting

## 04 •

### **ENJEUX ESG DU PORTEFEUILLE**

- Cartographie des sociétés du portefeuille selon leurs niveaux d'enjeux et de maturité ESG
- Enjeux et maturité ESG consolidés au niveau du portefeuille

## 05 •

### **DONNÉES ESG CONSOLIDÉES**

- Gouvernance
- Environnement
- Social
- Supply Chain

## 06 •

### **PRINCIPAL ADVERSE IMPACTS**

- 14 PAI obligatoires
- 2 PAI optionnels

## 07 •

### **EVALUATION DE L'ELIGIBILITE - TAXONOMIE VERTE EUROPEENNE**

- Rappel de la réglementation
- Calcul d'éligibilité

## 08 •

### **ANNEXES**

# Disclaimer



- Le contenu de ce document est strictement confidentiel et exclusivement destiné à B & Capital et ses investisseurs.
- Le document a été préparé par SIRSA, cabinet de conseil en RSE/ESG, sur la base des informations fournies par les participations du portefeuille de B & Capital et par B & Capital.
- Les informations collectées couvrent l'année 2021, du 01/01/2021 au 31/12/2021. La collecte des informations s'est effectuée entre le 13/12/2021 et le 31/03/2022.



**B & Capital**

## 1. Présentation de B & Capital

---

## Présentation de la société de gestion



**Société indépendante de capital investissement**, B & Capital est une structure unique en Europe, forte de l'alliance d'une équipe d'investisseurs expérimentés et d'un cabinet de conseil en stratégie de renommée mondiale.

Totalement novatrice sur le marché français du capital investissement et créée dans un esprit entrepreneurial, cette alliance met au service de la croissance et la transformation des PME deux outils fondamentaux : fonds propres et accompagnement stratégique et opérationnel.

## Informations clés

**1**  
fonds

Classification SFDR  
**Article 8**

**8**  
participations  
(\* )

**8-30 M€**  
montants  
d'investissement

Localisation  
**France**

(\* ) nombre de participations répondantes

## Présentation du portefeuille

### Chiffres clés

- ✓ **8** participations (\*)
- ✓ **10-91 M€** de chiffre d'affaires

(\*) nombre de participations répondantes

### Répartition par secteur

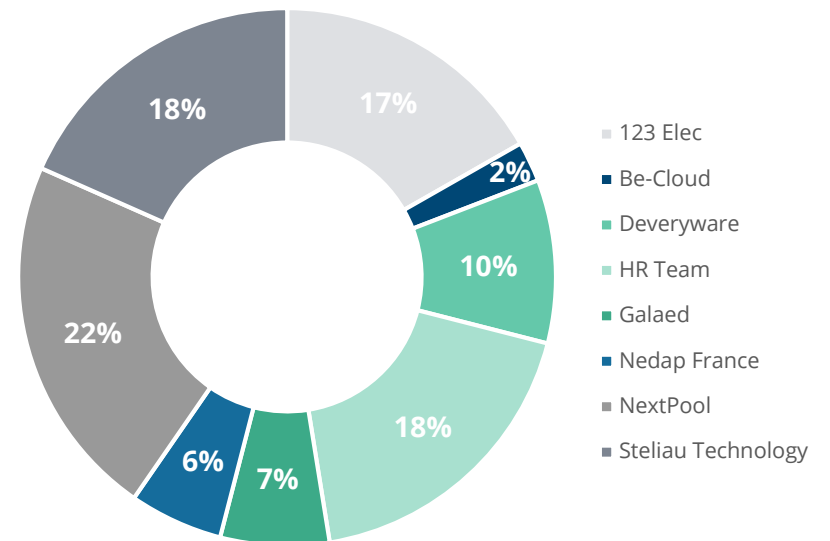
**42%** Distribution B to B

**6%** Services aux entreprises

**22%** Industries spécialisées

**30%** Software & IT services

### Répartition par chiffre d'affaires





**B & Capital**

## 2. Démarche ESG de B & Capital

---

## Introduction générale sur la politique ESG de la société de gestion

RB Capital, dont la marque commerciale est B & Capital, est pionnier dans la mise en œuvre de stratégies innovantes de croissance et transformation auprès des PME françaises, grâce au partenariat conclu avec Roland Berger.

Il ne saurait y avoir de croissance pérenne sans préservation de l'environnement, de développement harmonieux sans association de l'ensemble des collaborateurs, de transformation réussie sans bonne gouvernance. B & Capital a par conséquent inscrit les problématiques ESG au centre de ses activités d'investisseur en capital.

### Notre approche ESG

L'approche ESG de B & Capital se fonde sur ses valeurs :



#### **Indépendance**

La gouvernance de la société de gestion est construite pour assurer la parfaite indépendance de décisions, leur traçabilité et éviter, d'une façon générale, les conflits d'intérêts.



#### **Loyauté**

L'équipe agit, en toute circonstance, dans une démarche loyale et transparente, tant envers ses participations que ses investisseurs et plus globalement toutes ses contreparties.



#### **Responsabilité**

B & Capital se veut un investisseur responsable, conscient que ses décisions ont un impact fort sur ses participations, leur management, leurs salariés, leur écosystème.



# Engagements ESG au niveau de la société de gestion (2/5)



B & Capital, en tant qu'acteur du capital investissement, s'engage résolument dans une démarche ESG active pour elle-même. Cette démarche prend la forme d'initiatives, illustrées par des actions concrètes :

## ENVIRONNEMENT



- Sensibilisation des salariés aux économies d'énergie.
- Préférence pour les solutions avec un impact carbone plus faible.
- Suivi des émissions carbone et calcul de l'empreinte carbone.
- Engagement dans des politiques de recyclages.

## SOCIAL



- Mise en place d'un dispositif de protection sociale et de partage de la valeur au-delà du légal.
- Politique de parité Homme/Femme à responsabilités égales.
- Formation continue de l'ensemble des salariés.

## GOVERNANCE



- Réalisation d'un comité ESG annuel.
- Signature de différentes initiatives ESG (PRI, Charte France Invest, iCi).
- Engagements formels en matière d'éthique des affaires.

# Engagements ESG au niveau de la société de gestion (3/5)

## Nouveautés 2020

- Réalisation et publication d'une **Charte Achats Responsables**.
- **Signature de la Charte pour la Parité de France Invest**.
- Réalisation d'un **Bilan Carbone** de la société de gestion.

## Nouveautés 2021

- Signature de l'**Initiative Climat Internationale** (iCI).
- Calcul de l'empreinte carbone **Scope 3** d'1/3 du portefeuille.

## Nouveautés 2022

- Formalisation et publication d'une nouvelle **charte ESG**.
- Calcul de l'empreinte carbone **Scope 3** de 3 sociétés supplémentaires du portefeuille.
- **Mécénat** aux bénéfices d'associations de **lutte contre les inégalités sociales et d'entrepreneuriat**.
- Classification **Article 8** du fonds RB Capital France 1
- Calcul de l'éligibilité à la **Taxonomie Verte Européenne**

## Signataires des initiatives suivantes :



## Profil ESG de la société de gestion (1/2)

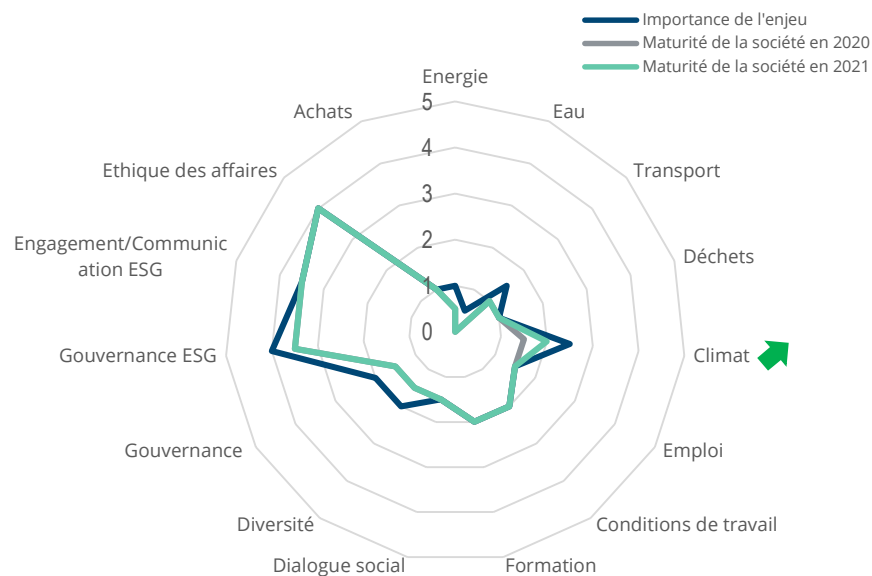
Afin d'évaluer sa performance ESG et d'identifier ses axes d'amélioration, et en cohérence avec l'exercice qui est demandé à ses participations, B & Capital a décidé cette année de faire réaliser par le cabinet de conseil SIRSA une revue ESG de la société de gestion. La synthèse de cet exercice est présentée ci-dessous :

<b>Secteur</b>	Gestion de fonds	<b>Effectif physique (au 31/12)</b>	8
<b>Siège</b>	Paris	<b>Nombre de sociétés en portefeuille</b>	10
<b>Nombre d'implantations</b>	1 (Bureau à Paris)		

**Enjeux ESG SASB \***

Intégration des aspects ESG dans le processus d'investissement ; Ethique des affaires ; Diversité et inclusion ; Risque systémique

### Niveaux d'enjeux et de maturités ESG au niveau de la société de gestion



### Bonnes pratiques déjà mises en place

- Signature des **UNPRI** depuis novembre 2016, de la **charte France Invest** depuis janvier 2017 et de l'**Initiative Climat Internationale (iCI)** en 2021.
- Réalisation d'un **Bilan Carbone** de la société de gestion en 2020.
- Signature de la **Charte de la Parité France Invest**.
- Publication d'un **rapport ESG** et tenue d'un **comité ESG**.
- Réalisation et publication d'une **Charte Achats Responsables**.

### Nouveautés 2021

- **Mécénat** aux bénéficiaires d'associations de lutte contre les inégalités sociales et d'entrepreneuriat.
- Formalisation et publication d'une **nouvelle charte ESG**
- Classification **Art 8** du fonds RB Capital France 1
- Calcul de l'éligibilité avec la **Taxonomie Verte**

\* Sustainability Accounting Standards Board : plus de détails en Annexe.

## Profil ESG de la société de gestion (2/2)

Afin d'évaluer sa performance ESG et d'identifier ses axes d'amélioration, et en cohérence avec l'exercice qui est demandé à ses participations, B & Capital a décidé cette année de faire réaliser par le cabinet de conseil SIRSA une revue ESG de la société de gestion. La synthèse de cet exercice est présentée ci-dessous :

<b>Secteur</b>	Gestion de fonds
<b>Siège</b>	Paris
<b>Nombre d'implantations</b>	1 (Bureau à Paris)

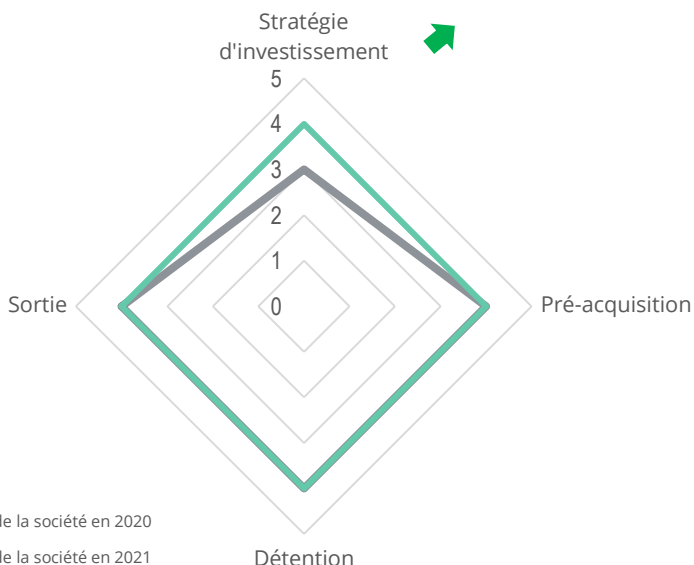
<b>Effectif physique (au 31/12)</b>	8
<b>Nombre de sociétés en portefeuille</b>	10

**Enjeux ESG SASB \***

Intégration des aspects ESG dans le processus d'investissement ; Ethique des affaires ; Diversité et inclusion ; Risque systémique.



### L'ESG dans le processus d'investissement



### Bonnes pratiques déjà mises en place

- **Exclusions sectorielles** (tabac, armement, jeux d'argent, pornographie, activité tirant plus de 30% de ses revenus de l'extraction de charbon).
- **Due diligence ESG pré-acquisition** réalisée pour 100% des sociétés par un prestataire externe expert en ESG.
- **Suivi ESG** dédié pendant la période de détention sur 100% du portefeuille (Reporting ESG annuel, identification de bonnes pratiques et axes d'amélioration de chaque société).
- **Suivi de l'empreinte carbone** (Scope 1 et 2) de 100% du portefeuille, et suivi du scope 3 sur 3 participations.
- **Paragraphe ESG** dans la note de sortie d'investissement.
- Suivi des progrès sur les principaux **enjeux ESG** des sociétés lors des **CA/CS au moins une fois par an**.

### Nouveauté 2021 :

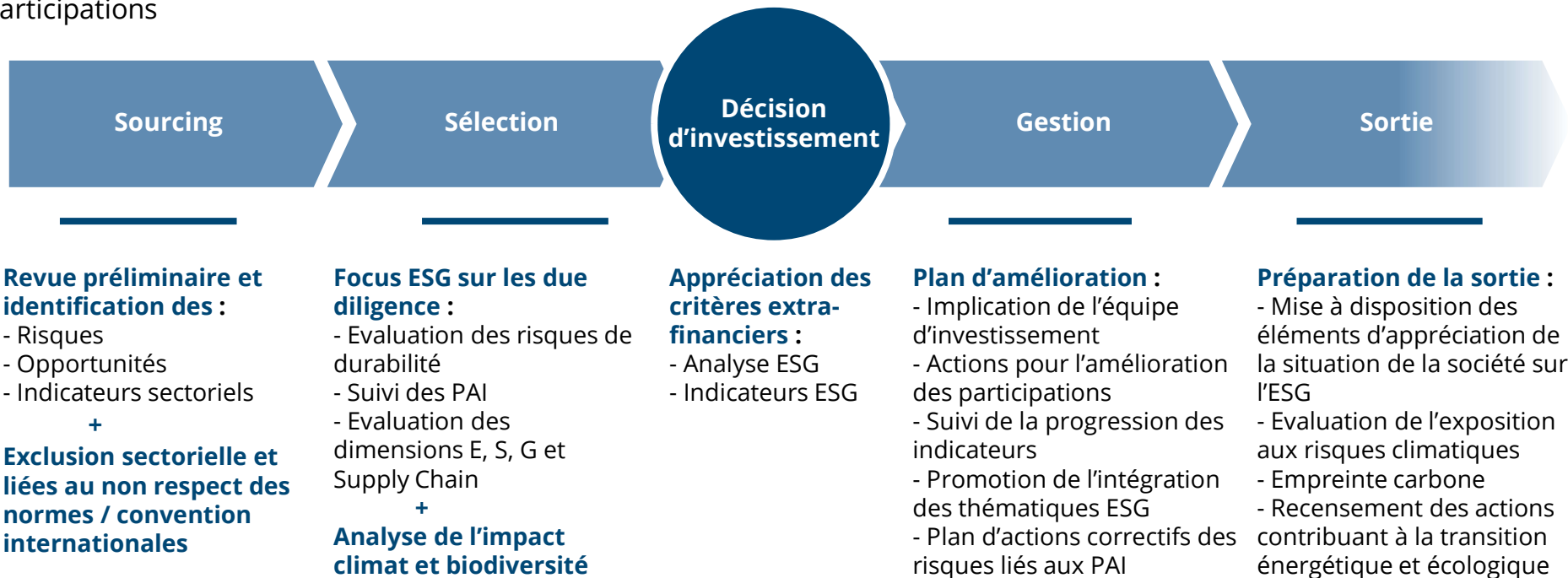
- **Suivi des indicateurs PAI** dans le cadre de la réglementation SFDR.
- **Calcul du Scope 3** de 3 participations supplémentaires.



\* Sustainability Accounting Standards Board : plus de détails en Annexe.

# L'ESG dans le processus d'investissement (1/7)

B & Capital s'attache à prendre en considération, par-delà les simples objectifs de rentabilité financière, la politique ESG des entreprises dont elle devient actionnaire ou qu'elle finance. Des **critères extra-financiers**, pour chacune des dimensions **E, S et G**, comprenant des critères généraux, complétés par des critères spécifiques et pertinents en fonction de l'activité de chaque société, **sont intégrés dans les processus d'investissement**. La prise en compte de ces critères vise à identifier et piloter au cours de toutes les phases d'investissement les **risques de durabilité** ainsi que les **principales incidences négatives** des participations



## 1. SOURCING

Au stade du sourcing, l'analyse des dimensions ESG est réalisée par l'Equipe d'Investissement



### L'exclusion sectorielle



B & Capital s'interdit de prendre des participations au capital de sociétés impliquées dans des activités aux externalités négatives pour la société :

- tabac ;
- armement ;
- jeux d'argent ;
- pornographie
- Activités tirant plus de 30% de leur revenu de l'extraction de charbon.

De même, l'équipe exclut d'investir dans des entreprises qui contreviennent aux normes ou conventions internationales :

- violation des droits humains ;
- travail des enfants ;
- clonage humain ;
- corruption ;
- non-respect des normes environnementales ;
- etc.

### Risques et opportunités non financiers

- Evaluation des risques non financiers de la proposition d'investissement
- Analyse des opportunités de création de valeur non financières
  - Impacts économiques directs ;
  - Impacts économiques indirects.

### Indicateurs pertinents

- Indicateurs non financiers généraux utilisés par l'équipe d'investissement
- Indicateurs non financiers spécifiques définis au cas par cas en fonction du secteur d'activité, de la taille de l'entreprise, etc.

## 2. SELECTION

Lors de la phase de sélection, l'analyse des dimensions ESG est, en général, réalisée par des experts externes



- Les **risques de durabilité et les principales incidences négatives** sont évalués avant la prise de décision dans le cadre d'un audit ESG réalisé lors des due diligence d'investissement.
- C'est durant cette phase d'audit que les principaux indicateurs pertinents de suivi sont déterminés. La phase d'audit prend la forme d'un questionnaire et d'un dialogue avec les managers qui permettent de faire ressortir les risques, les opportunités et les enjeux sectoriels de suivi ESG dans une approche de matérialité .

### Audit ESG d'acquisition

- L'Equipe d'Investissement identifie les éléments d'analyse spécifique et prioritaire ;
- L'audits ESG évalue un ensemble complet d'indicateurs ESG et se focalise sur certaines thématiques en particulier :
  - La conformité règlementaire et l'éthique des affaires ;
  - La conformité au RGDP et la cybersécurité ;
  - L'emploi (attractivité et rétention des talents) ;
  - Les conditions de travail (santé/sécurité, bien-être au travail) ;
  - L'empreinte carbone des activités.

## 3. DECISION D'INVESTISSEMENT

Lors de la décision, les conclusions des audits d'acquisition sont incluses dans le Mémorandum d'Investissement.



### Mémorandum d'investissement

- > Le Mémorandum d'investissement comprend un développement spécifique sur les aspects ESG de la proposition.
- > Analyse ESG et améliorations
  - Risques et maturité ESG ;
  - Indicateurs ;
  - Plan d'amélioration.

### Evaluation de la proposition

- > Les conclusions des audits d'acquisition et l'analyse de la situation vis-à-vis de l'ESG font partie des critères d'évaluation de la proposition.



## 4. GESTION

L'Equipe d'Investissement a une approche active de l'ESG dans les participations



### Mise en place du plan ESG

- > L'Equipe d'Investissement met en œuvre les plans d'amélioration en fonction des résultats de l'audit ESG :
  - Sur chacun des 14 critères définis (voir page 28) ;
  - Avec des objectifs précis et concrets ;
  - Selon un calendrier approprié.
- > L'Equipe d'Investissement vérifie l'avancement de la mise en œuvre des mesures du plan d'amélioration.
- > L'Equipe d'Investissement assiste le management des participations et les encourage à se rapprocher des meilleures pratiques ESG dans leur secteur.

### Reporting

- > Reporting sur les indicateurs :
  - au Comité d'Investissement ;
  - au Comité Consultatif ;
  - aux Investisseurs.
- > Reporting sur l'ensemble des aspects ESG des participations aux investisseurs via le reporting ESG annuel (**voir section 5 et 6 du rapport pour plus de détails**).
- > Reporting sur les nouvelles réglementations (**Voir section 7 et 8 du rapport pour plus de détails**) :
  - Taxonomie verte;
  - Réglementation SFDR (PAI).

## 5. SORTIE

L'Equipe d'Investissement et ses conseils présentent les réalisations en matière d'ESG aux acquéreurs potentiels.



### Présentation des réalisations en matière d'ESG

- Présentation détaillée de la situation de la participation en matière d'ESG ;
- Niveau atteint par les Indicateurs pertinents ;
- Progression durant la détention de la participation ;
- Evaluation des risques liés au climat.

### Supports fournis

- Mémoire de cession ;
- Audits de cession (VDD).

## 6. ESG SUR L'ENSEMBLE DU PROCESSUS D'INVESTISSEMENT



B & Capital a formalisé et partage sa stratégie ESG auprès de l'ensemble des parties prenantes externes et internes à ses activités :

- par la publication de sa Charte sur son site internet ;
- par la sensibilisation et la formation de ses collaborateurs aux enjeux ESG de ses activités d'investissement.

Chaque collaborateur de B & Capital s'engage ainsi à mettre en application la démarche ESG dans l'analyse des opportunités d'investissement et tout le long du suivi de ces investissements.

B & Capital entend de la sorte être un **acteur de la diffusion des principes ESG**.

B & Capital met à la **disposition des investisseurs** l'ensemble des informations, analyses, mesures et initiatives en matière d'**ESG** tant au niveau de la **société de gestion** que des **véhicules gérés**.

Cette mise à disposition est faite à un **rythme annuel**, sous la forme d'un **rapport spécifique dédié à l'ESG**, diffusé auprès des souscripteurs.

# Conformité Règlement Disclosure (SFDR)

Une synthèse de certaines des informations suivantes est intégrée dans le présent rapport. Pour plus de détail sur chaque article, veuillez consulter la [Charte ESG](#) de B & Capital disponible sur notre site internet.

Article	B&Capital	Pages de ce rapport
Art. 3 : Transparence des politiques relatives aux <b>risques en matière de durabilité</b>	✓	<i>P. 13-19</i>
Art. 4 : Transparence des <b>incidences négatives en matière de durabilité</b> au niveau des entités	✓	<i>Cf. rapport ESG complet</i>
a. informations sur les politiques relatives au recensement et à la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de durabilité et les indicateurs y afférents;	✓	Voir <a href="#">Charte ESG</a>
b. description des principales incidences négatives en matière de durabilité et de toutes mesures prises à cet égard ou, le cas échéant, prévues;	✓	<i>Cf. rapport ESG complet</i>
c. un bref résumé des politiques d'engagement, conformément à l'article 3 de la directive 2007/36/CE, le cas échéant;	✓	<i>P. 13-19</i>
d. la mention du respect des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationalement reconnues en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations et, le cas échéant, du degré d'alignement sur les objectifs de l'accord de Paris	✓	<i>Cf. rapport ESG complet</i>
Art. 5 : Intégration des risques en matière de durabilité dans les <b>politiques de rémunération</b>	✓	Voir <a href="#">Charte ESG</a>

Le template de **reporting périodique Article 8** "Template periodic disclosure for financial products referred to in Article 8(1) of Regulation (EU) 2019/2088" (Annex III of Final Report on draft Regulatory Technical Standards) est complété et transmis aux souscripteurs dans un document dédié spécifique.

# Conformité Article 29

Une synthèse de certaines des informations suivantes est intégrée dans le présent rapport. Pour plus de détail sur chaque article, veuillez consulter la [Charte ESG](#) de B & Capital disponible sur notre site internet.

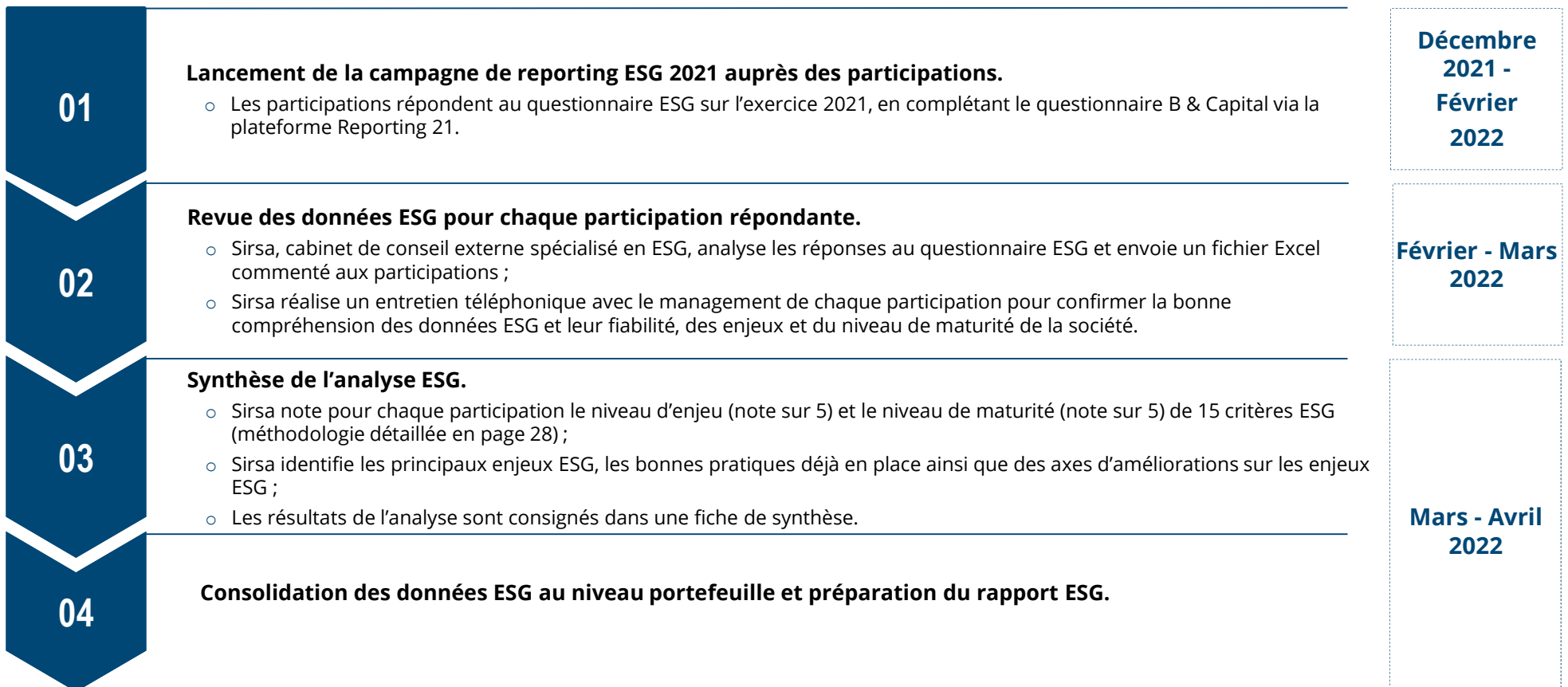
Article	B&Capital	Pages de ce rapport
1. Approche générale de l'entité	✓	P. 13-19
2. Moyens internes pour contribuer à la transition	✓	P. 13-19
3. Gouvernance ESG au sein de l'entité financière	✓	
4. Stratégie d'engagement avec les émetteurs ou les gestionnaires	✓	
5. Investissements durables et investissements dans les combustibles fossiles	✓	Voir <a href="#">Charte ESG</a>
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	✓	
7. Stratégie d'alignement sur la biodiversité	✓	



### 3. Reporting ESG et méthodologie

---

## Déroulé de campagne de reporting ESG



## Cartographie des données collectées

Le portefeuille de B & Capital a répondu à un questionnaire ESG contenant 155 indicateurs (indicateurs quantitatifs, qualitatifs, oui/non/qcm) et couvrant 4 grandes thématiques : la gouvernance, l'empreinte environnementale, l'empreinte sociale et la chaîne d'approvisionnement (Supply Chain). Depuis 2021, **le reporting B & Capital permet de suivre les Principal Adverse Impact (14 obligatoires et 2 optionnels).**

### Thématiques et sous thématiques



#### Gouvernance :

- › Organisation de la gouvernance ;
- › Ethique ;
- › RSE ;
- › Litiges et controverses ;
- › Sécurité informatique.



#### Supply Chain :

- › Organisation ;
- › Achats Responsables ;
- › Fournisseurs.



#### Environnement :

- › Management de l'environnement ;
- › Initiatives environnementales ;
- › Changement climatique ;
- › Energie ;
- › Pollution
- › Transports ;
- › Biodiversité ;
- › Eau ;
- › Litiges et controverses.



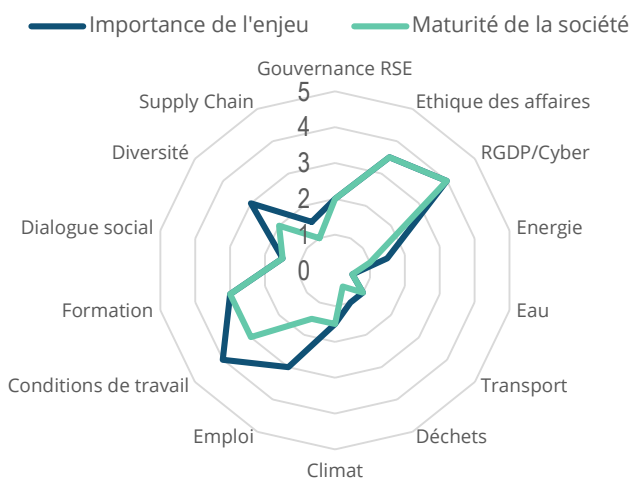
#### Social :

- › Effectifs ;
- › Egalité au travail ;
- › Formation et partage de la valeur ;
- › Marque employeur ;
- › Santé et sécurité ;
- › Litiges et controverses.



## Méthodologie d'analyse

Les données collectées ont permis d'identifier le niveau d'enjeu et de maturité de la société sur les 15 axes suivants. **L'évaluation des enjeux et de la maturité prend en compte, pour chaque axe, les risques relatifs à la durabilité ainsi que les principales incidences négatives (PAI) :**



Pour chaque axe évalué, le niveau d'enjeu est noté sur 5.

**Enjeu** : 0 = pas d'enjeu ; 5 = enjeu important.

L'enjeu est noté au regard de la taille de la société, de son secteur d'activité, de ses pays d'implantation, des données reportées, et dans une moindre mesure relativement aux autres sociétés du portefeuille.

**Maturité** : notée relativement au niveau d'enjeu et des éléments suivants :

Est-ce que la société a conscience de l'enjeu ?

Est-ce que la société a mis en place des politiques face à cet enjeu ?

Est-ce que la société suit des données quantitatives sur cet enjeu ?

Est-ce que les résultats sont satisfaisants (en valeur absolue, en intensité, comparé au benchmark, et en évolution dans le temps) ?

Est-ce que la société a fait tout en son pouvoir pour répondre à cet enjeu et qu'il n'y a aucun axe d'amélioration possible ?

Plus l'écart entre **le niveau d'enjeu** et le **niveau de maturité** est important, plus le risque ESG est important.

### Limites méthodologiques

- Le graphique ci-dessus a vocation à présenter une image synthétique de l'empreinte et des enjeux ESG les plus saillants de la société. Cette représentation synthétique n'est qu'une aide permettant de visualiser les enjeux ESG de la société sur son secteur et son marché, et doit être soutenue par les éléments quantitatifs et qualitatifs des pages suivantes.
- L'analyse ESG est réalisée sur la base des données quantitatives et qualitatives fournies par la société sur Reporting 21 et d'informations collectées lors d'un entretien téléphonique avec le management. La vision de SIRSA (et donc la représentation des enjeux ESG) peut être rendue incomplète ou biaisée du fait d'informations partielles, erronées ou non disponibles.
- Cette synthèse graphique comporte par définition des partis pris méthodologiques d'analyse.
- Afin d'apporter de la matérialité dans l'analyse au niveau du portefeuille, les résultats des analyses des différentes sociétés sont également harmonisés et mis en cohérence avec ceux des autres sociétés composant le portefeuille.

## Périmètre de reporting

### RB Capital France 1

**8** participations | **100%** entreprises répondantes | **155** indicateurs suivis | **56** indicateurs consolidés

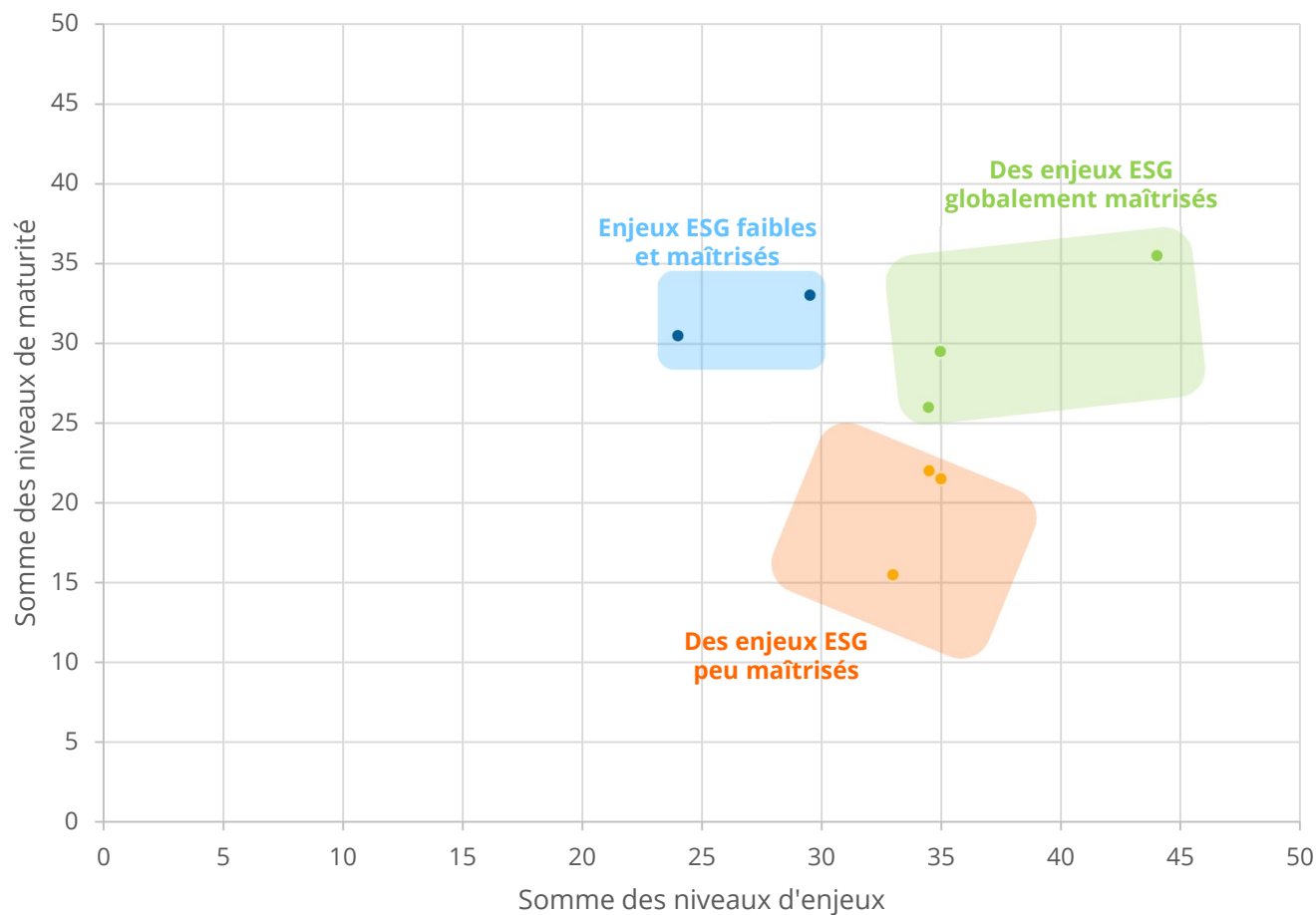
<b>PARTICIPATION</b>	<b>Secteur</b>	<b>CA au 31/12/2021</b>
<b>123Elec</b>	Retail / E-commerce	69,2
<b>Be-Cloud</b>	Services IT	10
<b>Deveryware</b>	Solutions de géolocalisation	40,7
<b>HR Team</b>	Systèmes d'informations	76,5
<b>Galaed</b>	Retail	27,1
<b>Nedap France</b>	Retail / Hardware & Software	23,3
<b>NextPool Group</b>	Equipementier	91
<b>Steliau Technology</b>	Retail / Hardware	76



#### 4. Enjeux ESG du portefeuille par Sirsa



# Cartographie des sociétés du portefeuille selon leurs niveaux d'enjeux et de maturité ESG



**2 participations** du portefeuille présentent peu ou pas d'enjeux ESG.

**3 participations** du portefeuille présentent des enjeux ESG plus importants et un niveau de maturité globalement adapté à ces enjeux.

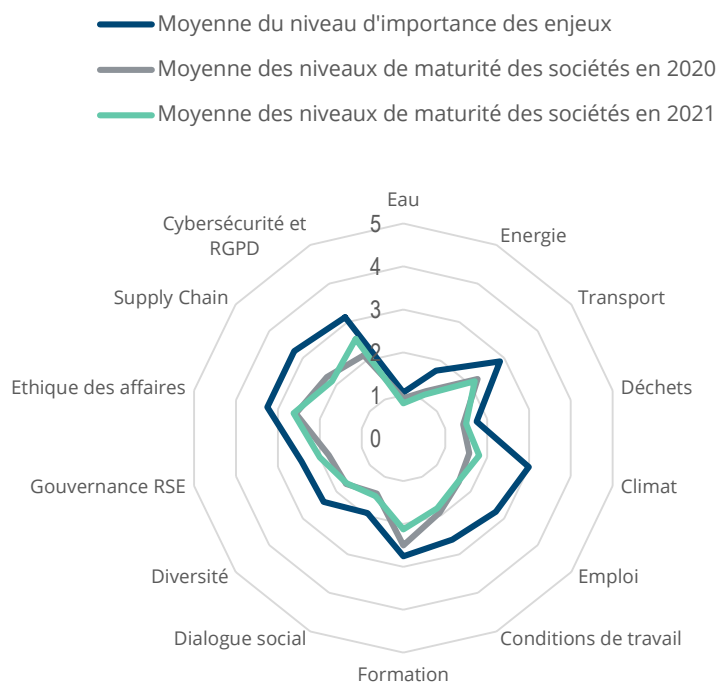
**3 participations** du portefeuille présentent des enjeux ESG importants et un niveau de maturité moyen par rapport à ces enjeux.

**Aucune participation** du portefeuille ne présente de risque ESG majeur.

Précisions : La somme globale des niveaux d'importance et de maturité peut atteindre 70. Cependant, par souci de lisibilité, les axes de ce tableau s'arrêtent à 50.

# Consolidation des enjeux et des niveaux de maturité ESG du portefeuille

## Niveaux moyens d'enjeux et de maturités ESG



Périmètre:

- 8/8 en 2021
- 7/8 en 2020

## SYNTHESE SUR LA MATURITE ESG DU PORTEFEUILLE

En raison des principaux secteurs représentés dans le fonds RB Capital France 1, le portefeuille est caractérisé par différents enjeux ESG, dont notamment :

- La **conformité règlementaire** et **l'éthique des affaires** ;
- La conformité au **RGDP** et la **cybersécurité** ;
- L'**emploi** (attractivité et rétention des talents) ;
- Les **conditions de travail** (santé/sécurité, bien-être au travail) ;
- L'empreinte **carbone** des activités (consommation des serveurs, chaînes d'approvisionnement).

Les enjeux pour lesquels le portefeuille présente les écarts les plus significatifs, et donc une **marge de progression** ESG plus importante, sont :

- L'**emploi** ;
- Le **climat** ;
- La **chaîne d'approvisionnement**.

- L'évolution des enjeux et maturités ESG est présentée à périmètre courant, la société EVA Group a donc été exclue de la consolidation sur l'année 2020.




## 5. Données ESG consolidées par Sirsa



## ✓ Consolidation des données

Les données présentées dans les pages suivantes sont les données consolidées au niveau du fonds RB Capital France 1, sur l'ensemble des participations répondantes de l'exercice 2021 (sur l'année ou au 31/12). Elles concernent les thématiques ESG (gouvernance, social, environnement) et de supply chain.

Les indicateurs associés au symbole  représentent des indicateurs utilisés afin de calculer les **PAI (Principal Adverse Impacts)** du portefeuille, conformément au Règlement Disclosure (*cf. dernière section du chapitre 5*).

## ✓ Périmètre de couverture

Les participations ne répondent pas toujours à l'ensemble des questions ou y répondent de manière partielle. La notion de « Périmètre de couverture » a donc été ajoutée à chacun des indicateurs présentés de manière consolidée.

## ✓ Evolution des données 2020 vs. 2021

Afin de prendre en compte l'évolution du périmètre de reporting (8 participations en 2020 et en 2021 avec une sortie et une entrée dans le portefeuille en 2021), les valeurs des indicateurs qualitatifs (ex. oui/non) et leur variations sont indiquées à périmètre courant.

Un code couleur (**vert/rouge**) est appliqué aux variations de valeurs pour indiquer si l'évolution est positive ou négative d'un point de vue ESG.

# Données consolidées – Gouvernance (1/2)



## DIVERSITÉ DANS LES ORGANES DE GOUVERNANCE

% de femmes dans les premières instances de gouvernance opérationnelle (Codir, Comex...)

24,6

+4,6 pts

Périmètre 7/8

% de femmes dans les instances de gouvernance actionnariale (CA, CS...)

PAI

11,6

+ 8,6 pts

Périmètre 8/8

% de membres indépendants dans les instances de gouvernance actionnariale (CA, CS...)

11,6

+5,9 pts

Périmètre 8/8

Données au 31/12/2021.

INDICATEURS	UNITE	VALEUR CONSOLIDÉE au 31/12/2020	VALEUR CONSOLIDÉE au 31/12/2021	VARIATION
Certifications	Nb Oui	3/8 (37%)	2/8 (25%)	-1 (-12pts)*
Mise en place d'actions pour la gestion des données personnelles ou sensibles	Nb Oui	6/8 (75%)	7/8 (88%)	+1 (+13pts)
Politique de sécurité des systèmes d'informatique	Nb Oui	6/8 (75%)	6/8 (75%)	=
Audit des risques liés à la sécurité des SI	Nb Oui	3/8 (37%)	6/8 (75%)	+3 (+38pts)
RSE abordée au COMEX/CA/CS	Nb Oui	5/8 (63%)	7/8 (88%)	+2 (+25pts)
Litiges déontologiques	Nb Oui	0/8 (0%)	0/8 (0%)	=
PAI <b>Mécanisme de conformité au Global Compact</b>	Nb Oui	-	1/8 (13%)	-
PAI <b>Violations du Global Compact</b>	Nb Oui	-	0/8 (0%)	-
PAI <b>Sociétés avec activités exposés aux armes controversées</b>	Nb Oui	-	0/8 (0%)	-

\* Cette variation de valeur est expliquée par une variation de périmètre entre 2021 et 2022 : sortie de Eva Groupe (ayant une certification) et entrée de Be Cloud (n'ayant pas de certifications).

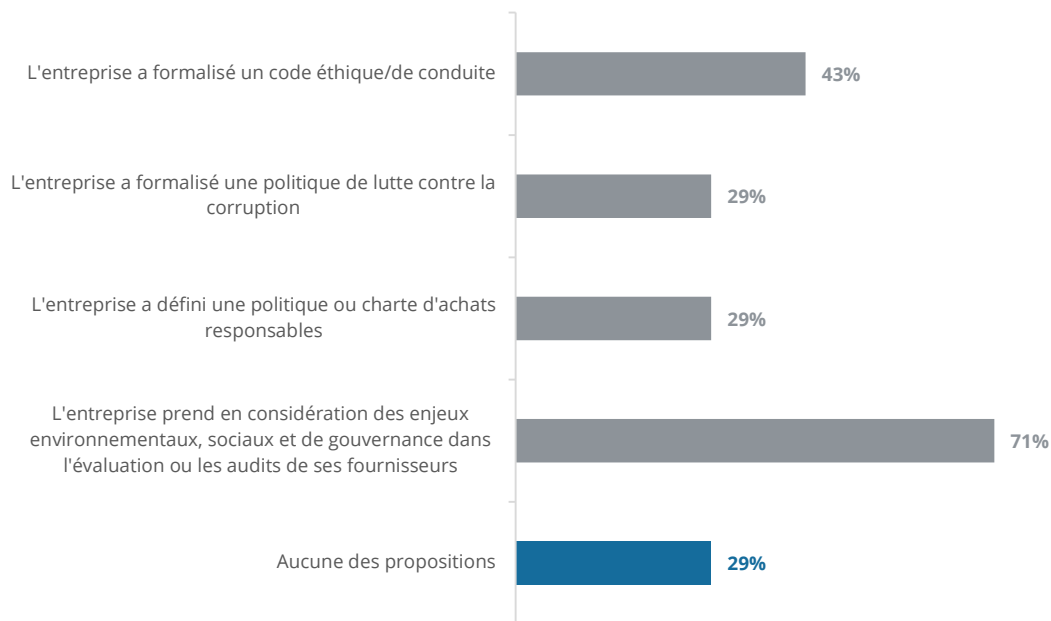
### Bonnes Pratiques

- ✓ Toutes les sociétés sauf 1 (entrée en décembre 2021), abordent des thématiques RSE lors de leur conseil d'administration / de surveillance en 2021.
- ✓ Toutes les sociétés sans exception, ont adapté leur système d'information à la pratique du télétravail.
- ✓ 4 sociétés ont procédé à un audit de la sécurité de leur système d'information en 2021.

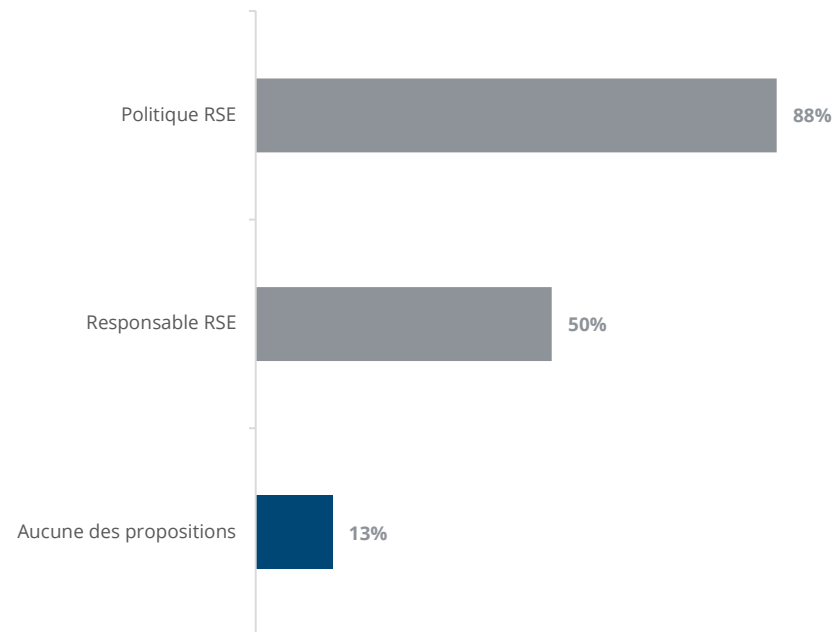




## Gestion du risque et management de la RSE



Périmètre: 7/8



Périmètre: 8/8

### Bonnes Pratiques

- ✓ - 6 sociétés sur 8 ont pris en considération des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'évaluation ou les audits de ses fournisseurs.
- ✓ - 3 sociétés ont formalisé une politique RSE, 1 société a nommé un responsable RSE en 2021.

# Données consolidées – Social



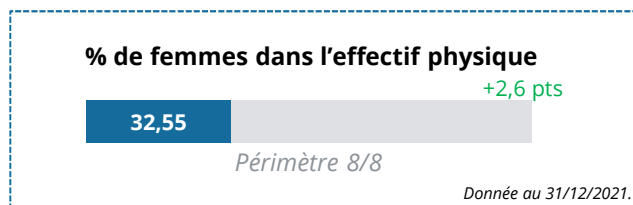
INDICATEURS	UNITE	VALEUR CONSOLIDÉE au 31/12/2020	VALEUR CONSOLIDÉE au 31/12/2021	VARIATION
Effectif physique total (permanents + non permanents)	Nb	1352 (8/8)	<b>1 444 (8/8)</b>	+6,6%
Effectif physique – France (permanents + non permanents)	Nb	1264 (8/8)	<b>1 320 (8/8)</b>	+4,4%
Croissance externe	Nb	+6 (8/8)	<b>+131 (8/8)</b>	+2 083%
Création nette d'emploi	Nb	+51 (8/8)	<b>+127 (8/8)</b>	+149%
Accidents mortels	Nb	0 (8/8)	<b>0 (8/8)</b>	=
Mécanismes de partage de la valeur non obligatoire	Nb Oui	7/8 (87%)	<b>7/8 (87%)</b>	=
Litiges sociaux**	Nb Oui	3/8 (36%)	<b>2/5 (25%)</b>	-1 (-11pts)
<b>PAI</b> <b>Ecart de rémunération non ajusté</b>	Nb	..*	<b>15,7% (7/8)</b>	-

\*L'indicateur a été ajouté en 2021, aucune donnée pour l'année 2020 n'est donc disponible.

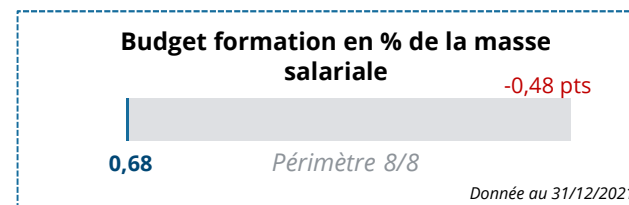
\*\* Deveryware et Galaed ont connu des litiges en 2021.

Données au 31/12/2021.

## DIVERSITÉ DANS LES EFFECTIFS



## FORMATION



### Bonnes Pratiques

- ✓ Les croissances externes impactantes concernent 2 sociétés en portefeuille.
- ✓ L'écart de rémunération non ajusté des sociétés de 3 sociétés est inférieur à 15%.



# Données consolidées – Environnement

INDICATEURS	UNITE	VALEUR CONSOLIDÉE au 31/12/2020	VALEUR CONSOLIDÉE au 31/12/2021	VARIATION
Politique environnementale	Nb Oui	5/8 (63%)	<b>4/8 (50%)</b>	-1 (-13pts)*
Initiatives de diminution de l'empreinte carbone	Nb Oui	8/8 (100%)	<b>8/8 (100%)</b>	=
Evaluation de l'exposition aux risques climatiques	Nb Oui	4/8 (50%)	<b>5/8 (63%)</b>	=
Réalisation d'un bilan carbone	Nb Oui	1/8 (12%)	<b>3/8 (38%)</b>	+2 (+26pts)
Litiges environnementaux	Nb Oui	0/8	<b>0/8</b>	=
<b>PAI Emissions dans l'eau</b>	Tonnes	-	<b>0 (8/8)</b>	-
<b>PAI Déchets dangereux</b>	Tonnes	-	<b>2,91 (5/8)</b>	-
<b>PAI Energie consommée d'origine renouvelable</b>	kWh	-	<b>0 (8/8)</b>	-
<b>PAI Energie produite d'origine renouvelable</b>	kWh	-	<b>0 (8/8)</b>	-
<b>PAI Société avec sites en zone sensible du point de vue de la biodiversité</b>	Nb Oui	-	<b>0/8 (100%)</b>	-

**863 tCO2eq**

d'émissions carbone (Scope 1&2) soit **2,1 tonnes par M€ de chiffre d'affaires** consolidé (2,6 tonnes en 2020)\*

Périmètre 8/8 PAI

**0%**

Aucune société n'ayant une activité exposée au **charbon**

Périmètre 8/8 PAI

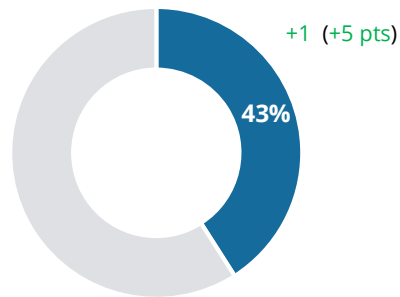
\* Cette variation de valeur est expliquée par une variation de périmètre entre 2021 et 2022 : sortie de Eva Groupe et entrée de BeCloud (n'ayant pas politique environnementale).

Données au 31/12/2021.

## Bonnes Pratiques

- ✓ 4 sociétés ont formalisé une politique environnementale.
- ✓ 1 société de plus a réalisé un Bilan Carbone (Scope 1, 2 et 3) en 2021.
- ✓ 6 sociétés ont évalué l'exposition de leur activité aux risques liés au changement climatique (risques physiques et/ou de transition).

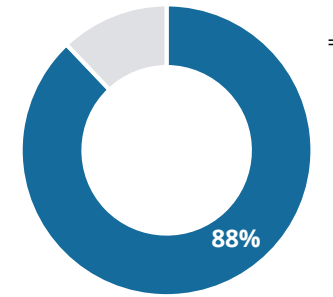
## Charte achats responsables formalisée



■ Oui ■ Non

Périmètre 7/8

## Identification des risques liés aux matières premières



■ Oui ■ Non

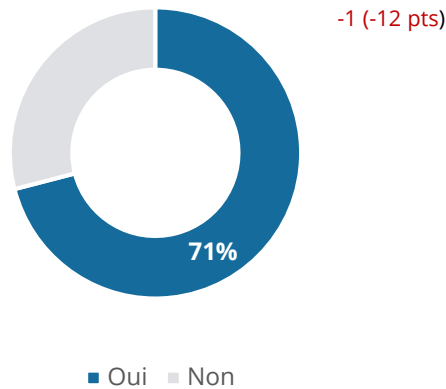
Périmètre 8/8

Données au 31/12/2021.

### Bonnes Pratiques

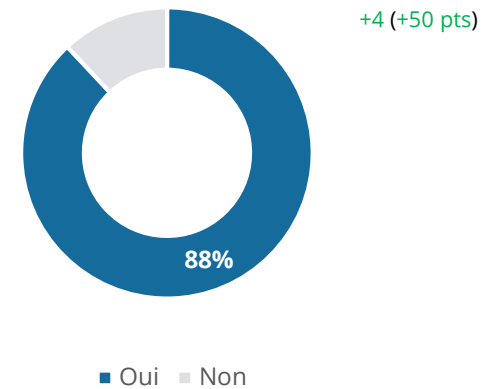
- ✓ 1 société a formalisé une charte achats responsables en 2021.
- ✓ 1 société a évalué les risques liés aux matières premières dans son activité en 2021 : un risque de délai dans le logiciel supply et un risque de changement de fournisseur.

## Prise en compte des enjeux RSE dans l'évaluation des fournisseurs



Périmètre 7/8

## Suivi RSE des fournisseurs



Périmètre 8/8

Données au 31/12/2021.

### Bonnes Pratiques

- ✓ 6 sociétés sur 8 indiquent prendre en considération les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'évaluation des fournisseurs.
- ✓ 2 sociétés mettent en place un suivi RSE des fournisseurs. 1 société fait un suivi des fournisseurs dans le cadre de sa certification ISO 9001, 1 société effectue un suivi des fournisseurs au travers de sa charte d'achats responsables.



## 6. PRINCIPAL ADVERSE IMPACTS

---

## PAI – Obligatoires (1/3)

Le tableau suivant présente les valeurs consolidées au niveau du portefeuille relatifs aux indicateurs des principales incidences négatives (**PAI – Principal Adverse Impacts**) définis par le Règlement Européen 2019/2088 (« Règlement SFDR ») :

N°	Nom	Métrique	Unité	Valeur	Périmètre
1	Emissions de gaz à effet de serre (Scope 1)	Emissions de gaz à effet de serre Scope 1 du portefeuille (cf définition en Annexe)	tCOE2eq	240,23	8/8
1	Emissions de gaz à effet de serre (Scope 2)	Emissions de gaz à effet de serre Scope 2 (cf définition en Annexe)	tCOE2eq	23,40	8/8
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone du portefeuille (cf définition en Annexe)	tCOE2eq	1,12	8/8
3	Intensité GES des entreprises bénéficiaires	Intensité GES des entreprises du portefeuille (cf définition en Annexe)	tCOE2eq	2,19	8/8
4	Exposition aux entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	%	0	8/8
5	Part d'énergie non renouvelable consommée	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	%	100	8/8
5	Part d'énergie non renouvelable produite	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	%	100	8/8

Les définitions complètes des PAI sont disponibles en annexe.

## PAI – Obligatoires (2/3)

N°	Nom	Métrique	Unité	Valeur	Périmètre
6	Intensité énergétique par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur climatique à fort impact	GWh/M€ de CA	<b>Sector C</b> - NextPool = 0,03 <b>Sector G</b> - Galaed and Steliau Technology and 123 Elec = 0,01	8/8
7	Activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises bénéficiaires ont un impact négatif sur ces zones.	%	0	8/8
8	Emissions de polluants dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée.	T/M€ CA	0	8/8
9	Déchets dangereux générés	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée.	T/M€ CA	0,01	8/8
10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	0	8/8

Les définitions complètes des PAI sont disponibles en annexe.



## PAI – Obligatoires (3/3)

N°	Nom	Métrique	Unité	Valeur	Périmètre
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires ne disposant pas de politiques de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs/plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	%	87	8/8
12	Ecart de rémunération non ajusté	Écart salarial moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	%	15,74	7/8
13	Diversité au conseil	Ratio moyen femmes/hommes au sein des conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	%	11,6	7/8
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	%	0	8/8

**Ecart de rémunération non ajusté** : les informations nécessaires au calcul de l'écart de rémunération non ajusté ne sont pas suivies par la société Steliau Technology.

**Diversité au conseil** : la société Be-Cloud ne dispose pas d'organe de gouvernance actionnariale.

Les définitions complètes des PAI sont disponibles en annexe.

# PAI - Optionnels

## PAI Optionnel - Environnement

N°	Nom	Métrique	Unité	Valeur	Périmètre
4	Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris.	%	100	8/8

## PAI Optionnel - Social

N°	Nom	Métrique	Unité	Valeur	Périmètre
2	Taux de fréquence des accidents	Taux de fréquence des accidents dans les sociétés du portefeuille exprimé en moyenne pondérée	%	15,85	8/8

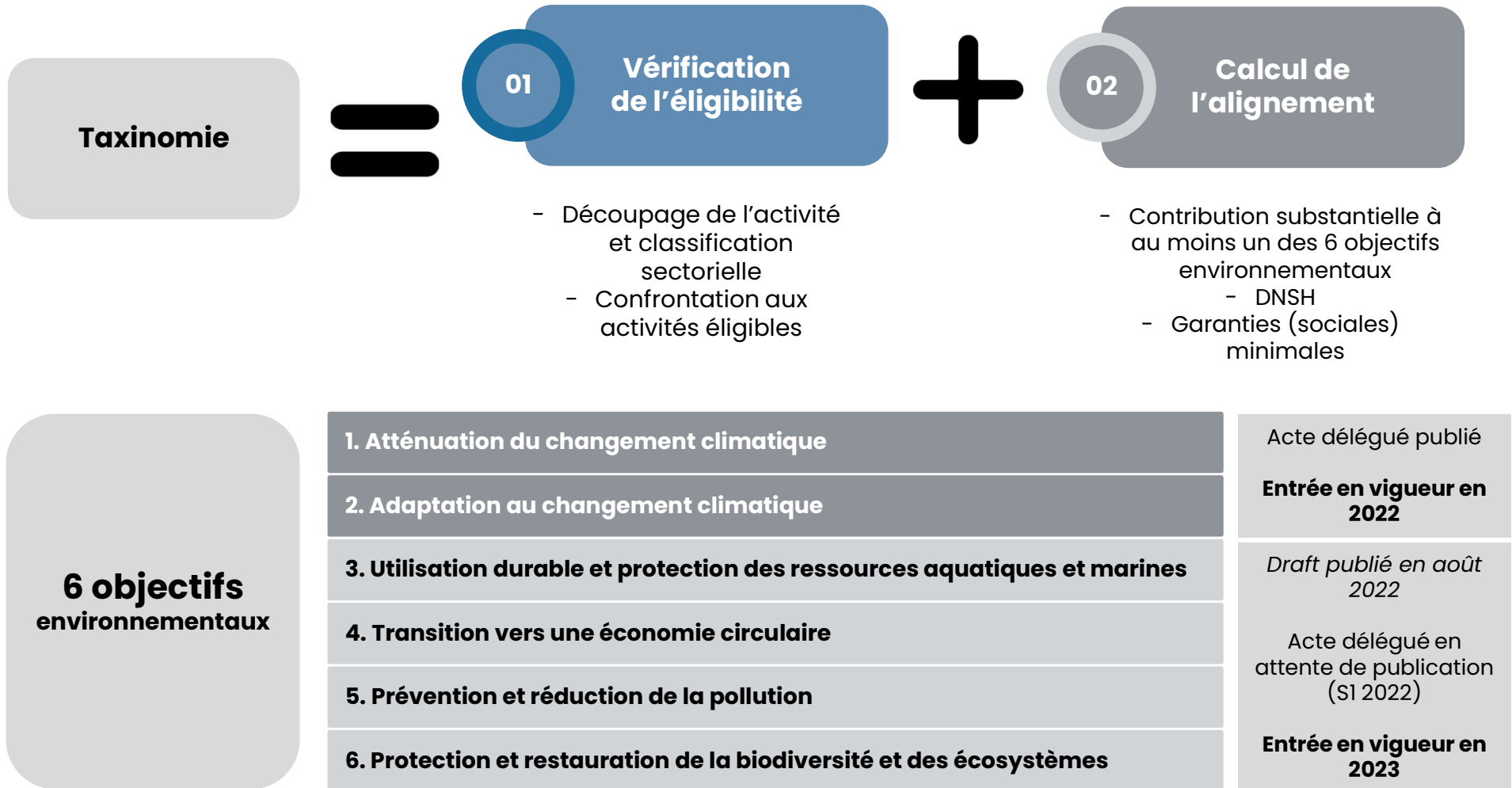
Les définitions complètes des PAI sont disponibles en annexe.



## 7. EVALUATION DE L'ELIGIBILITE A LA TAXINOMIE VERTE EUROPEENNE

---

# Rappel de la réglementation (1/2)



# Rappel de la réglementation (2/2)

## **EVALUATION DE L'ELIGIBILITE**

**Application** : confrontation aux secteurs éligibles sur les objectifs environnementaux 1 et 2

### 1. Atténuation du changement climatique

#### **Secteurs éligibles (et codes NACE éligibles) :**

- Foresterie (4)
- Activités de protection et de restauration de l'environnement
- Industrie manufacturière (51)
- Energie (11)
- Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution (9)
- Transports (32)
- Construction et activités immobilières (17)
- Information et communication (3)
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques (3)

### 2. Adaptation au changement climatique

#### **Secteurs éligibles (et codes NACE éligibles) :**

- Foresterie (4)
- Activités de protection et de restauration de l'environnement
- Industrie manufacturière (51)
- Energie (11)
- Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution (9)
- Transports (29)
- Construction et activités immobilières (17)
- Information et communication (3)
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques (2)
- Activités financières et d'assurance (2)
- Enseignement (1)
- Santé humaine et action sociale (1)
- Arts, spectacles et activités récréatives (3)

Certaines activités peuvent être, selon la définition de la Commission Européenne :

- **Enabling** : activités qui permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.
- **Transitional** : activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui, entre autres, présentent des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

**Pour être considérée comme éligible à l'objectif 2, une activité doit forcément être enabling. Ce n'est pas le cas pour les activités contribuant à l'objectif 1.**

# Calcul de l'éligibilité – Objectif 1 : Climate Change Mitigation

Le tableau suivant représente la répartition du chiffre d'affaires de chaque société par activité, ainsi que l'évaluation de l'éligibilité de chaque activité à l'objectif 1 de la Taxonomie Verte (Climate Change Mitigation).

Société	CA au 31/12/2021	Secteur	Activité	CA	CAPEX	CA - Climate Change Mitigation	CA - ELIGIBLE Objectif 1
123Elec	ND	Retail / E-commerce	-	-	-	-	Non
Be-Cloud	ND	Implémentations de solutions Microsoft	Computer programming, consultancy and related activities	ND	-	-	Non
Deveryware	ND	Solutions de géolocalisation	Computer programming, consultancy and related activities	ND	-	-	Non
			Data processing, hosting and related activities	ND	-	X	Oui
HR Team	ND	Systèmes d'informations	Computer programming, consultancy and related activities	ND	-	-	Non
Galaed	ND	Retail	-	-	-	-	Non
Nedap France	ND	Retail / Hardware & Software	Data processing, hosting and related activities	ND	-	X	Oui
Nextpool	ND	Equipementier	-	-	-	-	Non
Steliau Technology	ND	Retail / Hardware	Manufacture of energy efficiency equipment for buildings	ND	-	X	Oui

ND : non diffusé

## Calcul de l'éligibilité – Objectif 2 : Climate Change Adaptation

Le tableau suivant représente la répartition du chiffre d'affaires de chaque société par activité, ainsi que l'évaluation de l'éligibilité de chaque activité à l'Objectif 2 de la Taxonomie Verte (Climate Change Adaptation).

**Attention** : Pour l'Objectif 2, le caractère « Enabling » de l'activité est nécessaire pour qu'elle soit considérée comme éligible.

Société	CA au 31/12/2021	Secteur	Activité	CA	CAPEX	CA – Climate Change Adaptation	Enabling ?	CA – ELIGIBLE Objectif 2
123Elec	ND	Retail / E-commerce	-	-	-	-	Non	Non
Be-Cloud	ND	Implémentations de solutions Microsoft	Computer programming, consultancy and related activities	ND	-	X	Non	Non
Deveryware	ND	Solutions de géolocalisation	Computer programming, consultancy and related activities	ND	-	X	Non	Non
			Data processing, hosting and related activities	ND	-	X	Non	Non
HR Team	ND	Systèmes d'informations	Computer programming, consultancy and related activities	ND	-	X	Non	Non
Galaed	ND	Retail	-	-	-	-	Non	Non
Nedap France	ND	Retail / Hardware & Software	Data processing, hosting and related activities	ND	-	X	Non	Non
Nextpool	ND	Equipementier	-	-	-	-	Non	Non
Steliau Technology	ND	Retail / Hardware	Manufacture of energy efficiency equipment for buildings	ND	-	X	Non	Non

ND : non diffusé

# Green Asset Ratio

Le « Green Asset Ratio » se calcule au niveau de chaque objectif environnemental, uniquement sur les sociétés sous-jacentes soumises à la NFRD <sup>(1)</sup>.  
Il correspond à la pondération des % d'éligibilités à chaque objectif (du CA, des OPEX et des CAPEX) pondérés par les montants investis de chaque société du portefeuille (éligible ou non), selon la formule suivante :

$$\text{« Green Asset Ratio »} = \frac{(\% \text{ Eligibilité société A} * \text{Montant investi société A}) + (\% \text{ Eligibilité société B} * \text{Montant investi société B}) + \dots}{(\text{Montant investi société A} + \text{Montant investi société B} + \dots)}^{(2)}$$


- (1) Périmètre des sociétés soumises à la NFRD (Grandes entreprises d'intérêt public (cotées, banques...): >500 salariés et >20M€ de bilan ou 40M€ de CA) jusqu'à la mise en application de la CSRD (2024) : toute entreprise validant deux des trois critères suivants : >250 salariés, >20M€ de bilan et 40M€ de CA
- (2) Montant investi dans toutes les sociétés, éligibles ou non.





# Calcul de l'éligibilité


Aucune des sociétés du fonds RB Capital France 1 éligibles à la Taxinomie Verte Européenne n'étant soumise à la NFRD (ce qui donnerait des GAR de 0 pour les deux objectifs), le Green Asset Ratio du Chiffre d'Affaires a été calculé sur l'ensemble des participations :

Société	Effectif physique au 31/12/2021	Montant investi (M€)	CA - % Eligibilité Objectif 1	CA - % Eligibilité Objectif 2	Capex - % Eligibilité Objectif 1	Capex - % Eligibilité Objectif 2
123Elec	ND	ND	0%	0%	0%	0%
BeCloud	ND	ND	0%	0%	0%	0%
Deveryware	ND	ND	75,8%	0%	0%	0%
HR Team	ND	ND	0%	0%	0%	0%
Miidex	ND	ND	0%	0%	0%	0%
Nedap France	ND	ND	45,6%	0%	0%	0%
Nextpool	ND	ND	0%	0%	0%	0%
Steliau Technology	ND	ND	5,9%	0%	0%	0%

  
**GAR Objectif 1**  
**10%**

  
**GAR Objectif 2**  
**0%**

  
**GAR Objectif 1**  
**0%**

  
**GAR Objectif 2**  
**0%**

Les sociétés en portefeuille n'ont pas transmis de Capex spécifiquement dédiés à des secteurs éligibles, dès lors les calculs relatifs à la taxonomie sont nuls.

ND : non diffusé



**B**  
& Capital

8. ANNEXES

---

# Sustainability Accounting Standards Board

Le **Sustainability Accounting Standards Board** est un organisme américain à but non lucratif engagé dans l'élaboration et la diffusion de normes comptables en matière d'ESG et de développement durable.

Fondé en 2011, le SASB propose un référentiel de plus de 195 enjeux ESG répartis sur 77 secteurs d'activité et classés, secteur par secteur, selon leur degré de matérialité.

Pour établir ses normes en matière d'informations à fournir sur le développement durable, le SASB tient compte des cinq éléments constitutifs suivants : environnement ; capital social ; capital humain ; innovation et modèle économique ; leadership et gouvernance.



## Environment

- GHG Emissions
- Air Quality
- Energy Management
- Water & Wastewater Management
- Waste & Hazardous Materials Management
- Ecological Impacts

## Leadership & Governance

- Business Ethics
- Competitive Behavior
- Management of the Legal & Regulatory Environment
- Critical Incident Risk Management
- Systemic Risk Management



## Business Model & Innovation

- Product Design & Lifecycle Management
- Business Model Resilience
- Supply Chain Management
- Materials Sourcing & Efficiency
- Physical Impacts of Climate Change

## Social Capital

- Human Rights & Community Relations
- Customer Privacy
- Data Security
- Access & Affordability
- Product Quality & Safety
- Customer Welfare
- Selling Practices & Product Labeling

## Human Capital

- Labor Practices
- Employee Health & Safety
- Employee Engagement, Diversity & Inclusion

Certains ratios sont calculés automatiquement dans Reporting 21 sur la base des données remontées par les participations. Les formules utilisées sont présentées ci-dessous. Ces formules peuvent différer des formules utilisées en interne par les participations mais permettent d'homogénéiser la règle de calcul et donc de comparer et consolider.

## Taux de gravité des accidents de travail

- ✓  $1\ 000 * \text{Nombre de jours d'arrêt suite à un accident du travail} / \text{nombre d'heures annuelles théoriques travaillées}$

## Taux de fréquence des accidents du travail

- ✓  $1\ 000\ 000 * \text{Nombre d'accidents du travail} / \text{nombre d'heures annuelles théoriques travaillées}$

## Taux de turnover

- ✓  $(\text{Nombre d'embauches} - \text{Nombre de départs}) / 2 / \text{effectifs au } 31/12$

## Création nette d'emploi

- ✓  $\text{Nombre d'embauches tous types sur l'année} - \text{Nombre de départs tous types sur l'année}$

## Taux d'absentéisme

- ✓  $100 * (\text{Nombre d'heures d'absence tous types} / \text{Nombre d'heures annuelles théoriques travaillées})$

Les taux de fréquence et de gravité des accidents des participations ont été mis au regard de taux sectoriels selon le code NAF des sociétés.

L'estimation des **émissions carbone scope 1** a été réalisée sur la base des consommations de gaz, fioul, propane et butane (kWh) reportées par les sociétés. Lorsque les consommations de carburant (essence, gasoil) ont été communiquées, les émissions de CO2 liées à ces postes ont été calculées.

L'estimation des **émissions carbone scope 2** a été réalisée sur la base des consommations d'électricité et vapeur (kWh) reportées par les sociétés.

Les **émissions carbone scope 3** ont été estimées sur la base de **5 à 15 points de données** identifiés suite à la réalisation d'un entretien téléphonique avec B & Capital et le management des sociétés, en fonction du modèle d'affaire des sociétés et de la disponibilité des informations. Il ne s'agit donc pas d'un bilan carbone complet mais d'une estimation sur la base des postes les plus significatifs du Scope 3.

**A D E M E**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

→ Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux fournis par l'ADEME (base carbone).

- **ANSSI** : Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information
- **DPO** : Data Protection Officer / Délégué à la protection des données
- **ESN** : Entreprise de Service Numérique
- **PASSI** : Prestataire d'Audit de la Sécurité des Systèmes d'Information
- **REACH** : Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals // Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- **RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données
- **ROHS** : Restriction of hazardous substances in electrical and electronic equipments. Directive européenne (2002/95/CE) visant à limiter l'utilisation de six substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques
- **RSE** : Responsabilité sociétale des entreprises
- **PAI**: Principal Adverse Impact

# Définitions PAI (1/3)



Nom	Définition
<b>Emissions de gaz à effet de serre (Scope 1)</b>	<p>On entend par «Emissions de gaz à effet de serre (GES)», les émissions de gaz à effet de serre telles que définies à l'article 3, point 1), du règlement (UE) 2018/842 du Parlement européen et du Conseil. Les « émissions de GES » sont calculées conformément à la formule suivante :</p> $\sum_n^i \left( \frac{\text{current value of investment}_i}{\text{investee company's enterprise value}_i} \times \text{investee company's Scope}(x) \text{ GHG emissions}_i \right)$
<b>Emissions de gaz à effet de serre (Scope 2)</b>	<p>On entend par «Emissions de gaz à effet de serre (GES)», les émissions de gaz à effet de serre telles que définies à l'article 3, point 1), du règlement (UE) 2018/842 du Parlement européen et du Conseil. Les « émissions de GES » sont calculées conformément à la formule suivante :</p> $\sum_n^i \left( \frac{\text{current value of investment}_i}{\text{investee company's enterprise value}_i} \times \text{investee company's Scope}(x) \text{ GHG emissions}_i \right)$
<b>Empreinte carbone</b>	<p>L'empreinte carbone" est calculée conformément à la formule suivante :</p>
<b>Intensité GES des entreprises bénéficiaires</b>	<p>L'intensité GES des entreprises bénéficiaires" est calculée conformément à la formule suivante :</p> $\frac{\sum_n^i \left( \frac{\text{current value of investment}_i}{\text{investee company's enterprise value}_i} \times \text{investee company's Scope 1, 2 and 3 GHG emissions}_i \right)}{\text{current value of all investments (€M)}}$
<b>Exposition aux entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles</b>	<p>On entend par "Entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles", (i) les entreprises qui tirent profit de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et lignite; (ii) les entreprises qui tirent profit de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la distribution (y compris le transport, le stockage et le commerce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides; (iii) les entreprises qui tirent profit de l'exploration et de l'extraction de combustibles gazeux fossiles ou de leur distribution (y compris le transport, le stockage et le commerce).</p> $\sum_n^i \left( \frac{\text{current value of investment}_i}{\text{current value of all investments (€M)}} \times \frac{\text{investee company's Scope 1, 2 and 3 GHG emissions}_i}{\text{investee company's €M revenue}_i} \right)$

## Définitions PAI (2/3)



Nom	Définition
<b>Part d'énergie non renouvel. consommée</b>	On entend par «sources d'énergie renouvelables», les sources d'énergie renouvelables définies dans l'article 2, paragraphe 1, de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil.
<b>Part d'énergie non renouvel. produite</b>	On entend par «sources d'énergie renouvelables», les sources d'énergie renouvelables définies dans l'article 2, paragraphe 1, de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil.
<b>Intensité énergétique par secteur à fort impact climatique</b>	<p>On entend par «intensité de la consommation d'énergie», le rapport entre la consommation d'énergie par unité d'activité, de production ou toute autre mesure de l'entreprise bénéficiaire et la consommation d'énergie totale de cette entreprise bénéficiaire.</p> <p>On entend par «secteurs à impact climatique élevé», les secteurs énumérés dans les sections A à H et la section L de l'annexe I du règlement (CE) no 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil (14).</p>
<b>Activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité</b>	<p>On entend par «zone protégée», une zone protégée désignée par la base de données commune sur les zones désignées de l'Agence européenne pour l'environnement.</p> <p>On entend par «zone à haute valeur pour la biodiversité en dehors des zones protégées», une terre à haute valeur pour la biodiversité au sens de l'article 7 ter, paragraphe 3, de la directive 98/70/CE du Parlement européen et du Conseil.</p> <p>On entend par « activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité », les activités (i) entraînant la détérioration des habitats naturels et des habitats des espèces et la perturbation des espèces pour lesquelles la zone protégée a été désignée ; et (ii) lorsque les conclusions ou les mesures d'atténuation nécessaires identifiées par l'une des évaluations suivantes n'ont pas été mises en œuvre en conséquence : (a) la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil (b) la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages c) une étude d'impact sur l'environnement (EIE) au sens de l'article 1er, paragraphe 2, point g), de la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil et d) pour les activités situées dans des pays tiers, conformément à des dispositions nationales équivalentes ou à des normes internationales, telles que la norme de performance 6 de la Société financière internationale (SFI) : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ;</p> <p>On entend par «zones sensibles pour la biodiversité», le réseau Natura 2000 de zones protégées, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et les zones clés pour la biodiversité («ZCB»), ainsi que d'autres zones protégées, telles que visées à l'annexe du règlement délégué (UE) de la Commission .../ ... du ... complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil en établissant les critères techniques d'examen pour déterminer les conditions dans lesquelles une activité économique peut être considérée comme contribuant de manière substantielle à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique et pour déterminer si cette l'activité économique ne cause aucun dommage significatif à l'un des autres objectifs environnementaux.</p>



# Définitions PAI (3/3)



Nom	Définition
<b>Emissions de polluants dans l'eau</b>	On entend par "Emissions dans l'eau" les émissions directes de substances prioritaires telles que définies à l'article 2, point 30, de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil (16) et les émissions directes de nitrates, de phosphates et de pesticides telles que visées dans ladite directive, dans la directive 91/676/CEE du Conseil du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles ( 17), dans la directive 91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (18) et dans la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil (19) moyenne pondérée" : un rapport entre le poids de l'investissement de l'acteur des marchés financiers dans une société émettrice et l'ensemble des investissements de l'acteur des marchés financiers.
<b>Déchets dangereux générés</b>	On entend par "déchets dangereux", les déchets dangereux tels que définis à l'article 3, paragraphe 2, de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil (20) et les déchets radioactifs.
<b>Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales</b>	On entend par "Principes du Pacte mondial des Nations unies" les principes 1 à 10 ou les "dix principes" du Pacte mondial des Nations unies.
<b>Ecart de rémunération non ajusté</b>	On entend par "écart de rémunération entre les sexes non ajusté" la différence entre les rémunérations horaires brutes moyennes des salariés masculins et des salariés féminins en pourcentage des rémunérations horaires brutes moyennes des salariés masculins.
<b>Diversité au conseil</b>	On entend par "conseil d'administration", l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une société.



Edité par RB Capital

62-64 rue de Lisbonne 75008 Paris - France  
Tél. : +33 (0)1 53 67 09 50 – [www.b-and-capital.com](http://www.b-and-capital.com)

« Société par Actions Simplifiée » au capital de 610 001 euros -  
821 868 205 RCS Paris

Agrément AMF GP-17000007 en date du 10 avril 2017

**B**  
& **Capital**